

Image not found or type unknown



Remise en cause de la vente d'un Bail commercial

Par **Elsa la**, le **27/02/2018** à **02:01**

Bonjour

J'ai vendu avec l'aide d'un agent immobilier un droit au bail d'une boutique

Il y a 4ans pour un départ à la retraite

Mon acheteur m'attaque en justice 4ans après ainsi que l'agent immobilier qui s'est occupé de tout .

Sous le prétexte que lors de l'achat l'agent ne lui avait pas signalé que le propriétaire devait donner son accord

A t'il le droit 4 ans après sans aucun signe de sa part ? N'y at'il pas prescription ?

Merci de vos réponses